



## NOUVELLES ATTAQUES CONTRE NOS SALAIRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

MICHELIN ST- DOULCHARD

Depuis la mi-Mars, en raison de la crise sanitaire et de l'accélération de la crise économique, l'usine tourne au ralenti.

Cela fait donc 6 mois que nous vivons sous le régime du chômage partiel et certains d'entre nous n'ont pas travaillé pendant toute cette période.

Même si Michelin a décidé de rajouter 8 % au chômage partiel payé par l'Etat (donc avec nos impôts), nous perdons tous les mois de l'argent sur nos salaires, plus les primes. A la fin de l'année, certains auront perdu l'équivalent de 1 mois de salaire, voire plus. **C'est inacceptable !**

Aujourd'hui, la direction veut mettre en place l'APLD (Activité Partiel Longue Durée) pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Ce dispositif est soumis à des conditions :

D'abord, chaque salarié devra travailler en moyenne sur 2 ans un minimum de 60 % de son temps.

Mais avec une possibilité de dérogation de l'inspecteur du travail permettant de descendre à 50 % d'activité pour tous les travailleurs.

Aujourd'hui, lorsqu'on est au chômage partiel à 84 % du salaire net, Michelin ajoute 8 %, ce qui nous permet de toucher 92 % du salaire net tous les mois.

Mais demain avec l'APLD, Michelin n'ajoutera **RIEN**.

Il décide de ne plus verser un seul centime pour compenser la perte de salaire, alors qu'il est riche à milliards.

Certains mois, nous ne pourrions toucher que 84 % si nous ne travaillons pas du tout, et d'autres mois, un peu plus en fonction du nombre de jours travaillés.

Pendant ce temps, Michelin se vante dans les médias de sa très bonne santé financière et continue à verser aux actionnaires des centaines de millions d'euros de dividendes.

Sous prétexte d'une nouvelle réglementation, il profite de l'occasion pour cesser de verser un complément, par ailleurs dérisoire par rapport à ses profits.

**Ce n'est ni 84 %, ni 92 %, c'est 100 % de notre salaire qu'on devrait avoir.**

Parallèlement, Michelin voudrait que nous soyons plus flexibles en nous prévenant seulement une semaine à l'avance de notre activité ou pas. Mais comment les croire alors qu'aujourd'hui, il n'est pas rare que nous soyons appelés la veille pour le lendemain, voire le matin pour l'après-midi ?

Certains en rêvent de nous voir obéir le doigt sur la couture du pantalon, à leur disposition 24 heures sur 24... Et puis quoi encore !

Les dés sont pipés d'avance !

Récemment le ministère du travail a publié un nouvel ajout au projet de l'APLD :

*<<En cas de non respect de maintien dans l'emploi, le remboursement de l'employeur ne sera pas exigible, si les perspectives d'activité se sont dégradées par rapport à celles prévues dans l'accord collectif ou le document de l'employeur... >>*

**En clair cela signifie que jusqu'ici les patrons comme Michelin n'avaient quasiment rien à craindre. Là ils pourront s'asseoir sur leurs signatures, faire ce qu'ils veulent, y compris licencier ou encore mettre en place un dispositif de rupture conventionnelle collective comme l'écrit la direction dans son projet (ce sont des licenciements déguisés) sans avoir à rembourser les aides de l'Etat.**

**S'il y a moins de travail, ce n'est pas à nous d'en faire les frais.**

**Exigeons que le travail soit partagé entre tous les bras disponibles.**

**N'acceptons aucune perte de salaires.**

**Actuellement nous avons un salaire amputé, alors qu'il nous faudrait 300 €uros de plus sur un salaire complet !**

**Chaque salarié a besoin d'un travail pour vivre, d'un salaire qui permette de vivre dignement.**

St-Doulchard, le 28 Septembre 2020